

PROGRAMME OFFICIEL POULE KORTHALS 2022

Ces événements se tiennent selon les règlements et règles de procédure 2022 du
CLUB CANIN CANADIEN (CCC)

Épreuves de Chasse pour Chiens d'Arrêt°

Madame Louise Régimbald, M Dominic Wérotte représentants Québec; chien d'arrêt au CCC.
M Jeff Cornett Directeur exécutif CCC, M Denis Gros Louis zone 3, Québec.



ORGANISÉ PAR



Le 23 juillet 2022

1-Épreuve de chasse en classe FDJ-FD-FDA-FDX

1-Test à l'eau pour Chien d'Arrêt WDJ-WD

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

et

Le 24 juillet 2022

1-Épreuve de chasse en classe FDJ-FD-FDA-FDX

1-Test à l'eau pour Chien d'Arrêt WDJ-WD*

Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Conseil administration de l'AQGAPD

Président

Steve Brodeur
#0613398

Vice Président

Sébastien Cimone
#1478312

Secrétaire

Carl Ferland
#2208711

Trésorier

Steve valliere
#1349687

COMITÉ DU CONCOURS DE CHASSE

Président du concours	Steve Brodeur
Trésorier du concours	Steeve Vallière
Directeur du concours	Sébastien Cimone
Secrétaire du concours	Carl Ferland

Juges :

- _ Mme Paige Pettis ,Hemmingford,QC
- _ M. Daniel Leblanc,L'Épiphanie,QC
- _ M.Gilbert Tremblay,St-Lambert de Lauzon,Qc
- _ M.Gaby Giroux ,Hemmingford, Qc

Règlements :

***Règles du C.C.C.**

Notez bien que toutes les règles établies par le C.C.C en date du 1^{er} Janvier 2022 devront être respectées. Si un participant ou toute autre personne présente lors du concours commet une infraction, elle sera rapportée au C.C.C. Le comité du concours de chasse du C.C.C. pourra prendre les mesures disciplinaires nécessaires.

***Règlements du concours**, le concours se tiendra selon les règlements et règles de procédure du CCC pour des concours sur le terrain pour chien d'arrêt, épreuves de chasse pour chien d'arrêt et test d'eau pour chien d'arrêt.

*** Article 17.6 du Club Canin Canadien**

Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité du concours de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le comité de Discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaire et ce dès réception d'un rapport à cet effet. Une copie de ce règlement doit être incluse et mise en évidence dans le programme officiel du Concours.

*Le port du dossard, d'une casquette (orange fluo) et la plaquette d'identification du chien sont obligatoires.

*Le formulaire d'inscription doit être rempli en lettres moulées ou directement sur le formulaire et accompagné de la photocopie du certificat d'enregistrement si possible.

***Les places sont limitées, le choix des participants se fera dans l'ordre de réception des fiches d'inscription.**

*L'AQGAPD n'acceptera aucune inscription et/ou annulation après la date limite.

*Les seules annulations admises seront celles d'un(e) chien(ne) blessé(e), malade, ou décédé(e),

Le propriétaire sera remboursé dans les trente (30) jours suivant l'épreuve après avoir fourni une preuve certifiée d'un vétérinaire au comité organisateur.

*Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours dans les Field Dog, Field Trial et test d'eau.

*La possibilité de juger le concours sera limitée par le coucher du soleil.

*Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain **pendant** l'événement.

Date de fermeture :

Les formulaires d'inscriptions dûment remplis ainsi que le paiement total doivent être reçus par la secrétaire avant le lundi 18 juillet 2022 à 17h00. Le paiement peut être effectué par virement **interac** ou virement **bancaire** : tresorier@griffonkorthals-quebec.com.

- ♦ . Seulement les premiers départs des participants des épreuves seront avisés par téléphone. **Pour tous les autres participants, il est de votre responsabilité d'être présent sur le terrain pour 7:30 am, la journée des épreuves.**

Lieu : Terrain de M. Bob Pytel 521, Pleasant Corner Rd East Vankleek Hill, Ontario

GPS localisation :

Lat : 45.545423° N

Lon : 74.609454° W

Juges : 23-24 Juillet 2022

Les juges attirés aux Épreuves de chasse pour chien d'arrêt (Field dog) et tests d'eau seront :

M.Gilbert Tremblay , M.Daniel Leblanc ,M.Gaby Giroux ,Mme Paige Pettis .

◆ Oiseaux :

Les oiseaux utilisés seront des pigeons et/ou colins et/ou bartavelles et/ou Canards pour le parcours du concours et des épreuves pour tous les participants.. Tous les oiseaux arrêtés pourront être tirés et rapportés. Les tirs ne seront faits que par les tireurs officiels de l'événement.

Un pistolet de départ sera utilisé pour la réaction au coup de feu dans le jugement de la classe chien de chasse junior.

◆ Terrain et Parcours :

Les épreuves seront tenus au Terrain de M.Pytel, au 521 Pleasant Corner Road East, Vankleek Hill, Ontario . Le parcours sera de type « unique sans zone de gibier définie » et l'organisation se réserve la possibilité d'utiliser un second parcours sans zone de gibier définie.

Au sujet des frais supplémentaires :

Un chien non-enregistré au C.C.C. est admissible, si :

- a) il est né au Canada, il fait partie d'une portée enregistrable au C.C.C.
- b) il est né à l'extérieur du Canada, et enregistrable comme dans les registres du C.C.C.

***** Avis très important, règlements concernant les points et championnats au CCC**

Un droit de participation pour non-membre sera exigé pour les résidents du Canada qui ne sont pas membres du CCC. Le droit de participation pour non-membre doit être payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné. Ce droit protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

Pour avoir droit au titre, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, le titre sera retenu et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

1. Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts. Le droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).

2. Il existe deux options pour les non-membres :

a) Devenir membre du CCC;

b) Payer le droit de participation pour non-membre.

3. Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.

4. Si un chien est la propriété exclusive de deux non-membres, un résidant au Canada et l'autre au États-Unis ou dans tout autre pays étranger, le droit sera imputé à la personne chez qui le chien réside. Si le chien réside à l'extérieur du Canada, il doit posséder un numéro ERN (inscription à l'événement).

5. Le droit est payé dans l'année au cours de laquelle un titre est décerné et il protège tous les titres obtenus et tous les chiens qui sont la propriété de l'individu en question.

6. Pour avoir droit au titre, les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.

7. Le titre sera retenu si le paiement du droit de non-participation n'est pas reçu dans un délai de 30 jours de la notification et le chien ne pourra pas passer au prochain niveau.

8. Lorsqu'un titre est retenu et qu'un avis a été transmis, tout titre subséquent sera automatiquement retenu jusqu'à prochain avis.

9. Le droit est applicable dès que le chien aura obtenu son premier titre.

Exemple (1) : Si le chien obtient un titre en novembre, le non-membre doit payer le droit au complet ou devenir membre au cours de la même année.

Exemple (2) : Si le chien obtient un titre en 2010, le non-membre doit choisir une des deux options offertes. Si le même chien se mérite un autre titre en 2011, le non-membre doit une fois de plus choisir une des deux options.

Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.

L'AQGAPD ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage ou perte sur une personne ou un chien ou un bien.

Hébergement :

L'hébergement sera possible en camping sur place sans service gratuitement pour la fin de semaine ou aux hôtels ou motels à proximité. Le seul hôtel à proximité qui accepte les chiens est le Howard Johnson de Rigaud tel : 1-450-458-7779.

Repas : samedi le 23 juillet 2022 un souper sera organisé par l'AQGAPD**Formulaire pour le souper vous sera acheminé sous peu et seule les gens inscrits pourront y participer.**

Communiquez avec M.Steve Brodeur au : president@griffonkorthals-quebec.com

Visiteurs :

Ceux qui désirent venir voir les compétitions seront les bienvenues. Apportez vos chaises , vos crèmes solaires ainsi que votre lunch.

Participants : Prendre note que les dîners ne seront pas disponible sur place.

Pour de plus amples informations communiquez avec

Carl Ferland, secrétaire
secretaire@griffonkorthals-quebec.com



Formulaire d'inscription page 1



Faites parvenir les inscriptions à **Carl Ferland , 1770, Côte St-Charles ,St Lazare, QC J7T0R2**

Ou par courriel : secretaire@griffonkorthals-quebec.com

Date(s) du concours: Les 23-24 Juillet 2022, événements débutants à 7:30 am

Un seul chien par formulaire s'il-vous-plaît

Le chien

Nom d'enregistrement du chien : _____

Race : _____ Mâle Femelle

Enregistrement au CCC : _____ listé _____

Date de naissance : _____ Lieux de naissance : Canada Importé

Éleveur : _____

Père : _____ #enr _____ Mère : _____ #enr _____

**« Inscriptions limitées »
Ouverts à toutes les Races**

Ne pas oublier de joindre une photocopie du certificat d'enregistrement de votre chien

Samedi 23 Juillet 2022 épreuves

-23 Juillet 2022- Chien de chasse junior (FDJ) Épreuve #1-----65\$ _____

-23 Juillet 2022- Chien de chasse (FD) Épreuve #1-----65\$ _____

-23 Juillet 2022- Chien de chasse Avancé (FDA) Épreuve #1-----65\$ _____

-23 Juillet 2022- Chien de chasse par excellence (FDX) Épreuve #1-----65\$ _____

-23 Juillet 2022- Test d'Eau Chien de chasse junior (WDJ) Épreuve #1-----65\$ _____

-23 Juillet 2022- Test D'Eau Chien de chasse (WD) Épreuve #1-----65\$ _____

Dimanche 24 Juillet 2022 épreuves

-24 Juillet 2022- Chien de chasse junior (FDJ) Épreuve #1-----65\$_____

24 Juillet 2022- Chien de chasse (FD) Épreuve #1 -----65\$ _____

-24Juillet 2022- Chien de chasse Avancé (FDA) Épreuve #1 -----65\$_____

-24 Juillet 2022- Chien de chasse par excellence (FDX) Épreuve #1 -----65\$_____

-24 Juillet 2022 Test d'eau chien de chasse(WD) Épreuve #1-----65\$_____

-24juillet 2022 -Test d'eau chien de chasse junior(WDJ) Épreuve #1-----65\$_____

-Frais pour chien **non** enregistré au CCC- (Listé) 15,00\$/ test ___X15 _____\$

TOTAL:_____ \$



Formulaire d'inscription page 2



Le propriétaire ou agent ou manieur

Propriétaire : _____ # membre CCC _____

_____ # membre CCC _____

Adresse : _____

Tel : _____ e-mail : _____

Nom de l'agent ou manieur : _____ # membre CCC _____

Tel: _____ e-mail: _____

Adresse : _____

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront.

De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné est en bonne santé, exempt de maladies contagieuses, **qu'il a été vacciné contre la rage dans les 12 mois précédent le concours**. Le chien ci haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement, l'AQGAPD ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature : _____ Date : _____

**SVP Veuillez compléter le formulaire et le retourner avec votre paiement
Le plus tôt possible ...premiers arrivés, premiers servis !**

***** N'oubliez pas d'apporter vos chaises*****

Faites parvenir vos inscriptions par courriel à : secretaire@griffonkorthals-quebec.com ou par la poste à l'adresse :

Carl Ferland , 1770, Côte St-Charles ,St
Lazare, Qc.J7T0R2

Vous devez effectuer votre paiement par **Virement Interac** a tresorier@griffonkorthals-quebec.com et un reçu vous sera retourné par votre institution financière. Question : Nom de la fête : **Mot de passe** : Poule